DECISION

Numéro de la réclamation/demande: 01

Réclamation du comité technique
Epreuve: 53ème Semaine Nautique Internationale de Marseille **Course n° :': 1**
Date de l'instruction: 31/03/2018

PARTIES ET TEMOINS

Réclamant: Comité technique

Réclamé: SOLO - 43718 - TELEMAQUE 2 - Eric MERLIER

RECEVABILITE

Objections au jury: Non

Dans le temps limite: Dans le temps limite

Incident identifié: Oui

Appel correct: Pas besoin d'appel — Affichage au tableau officiel

Pavillon rouge arboré: Non requis

DECISION: Réclamation recevable

PROCEDURAL MATTERS

FAITS ETABLIS
Le concurrent 43718 possède deux certificats, un du 20 février 2018 et un du 16 mars 2018 avec une différence de surface de spi qui crrespond à un certicat avec équipage et celui du 20 février 2018 correspond bien à un équipage solo ou duo.

Schéma: Croquis non validé

CONCLUSIONS ET REGLES APPLICABLES
43718 n'enfreint pas la règle 78.1 et la règle de classe 8.2.

DECISION
Réclamation rejetée

Date et heure: 31/03/2018 18:40 CEST'

JURY
Présidée par: Gilles BRUNEL (FRA)
Membres du jury: Jacques Martin (FRA), Cécile VENUAT (FRA)

Imprimé: 10 août 04h33